

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mai 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Scen'art de Niherne, à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Bruno MARDELLE, Maire de NIHERNE.

Etaient présents :

Mmes Séverine GAGNERON, Sylvie MARTIN, Lucie CHARFI-GERBEAUD, Claudine DELHOMENIE, Marie-Noelle BESNARD-BATAILLON, Clarisse BILLONNET, Muriel MASSAUD ;

MM Bruno MARDELLE, Éric VERDIER, Tanguy MANCOIS, Franck HAVET, Jean-Marc MARINET, Johann NIVET, Serge LACOT, Jean-Pierre MURAT.

Absents excusés : Mme Céline SAUZET, M. Marc BRUNET ayant donné pouvoir à M. Serge LACOT, M. Philippe NOIROT ayant donné pouvoir à M. Franck HAVET

Absente : Mme Angélique LABESSE

M. Tanguy MANÇOIS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 7 mai 2021

Date d'affichage : 7 mai 2021

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 15

Représentés : 2

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil approuve à l'unanimité le PV du dernier Conseil.

PRESENTATION D'UN NOUVEL AGENT DE LA COMMUNE

M. Le Maire présente à l'ensemble du Conseil M. Charles-Henri PERARD, nouvellement recruté en remplacement de M. Jean-Luc BRISSET.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir la prise d'une DM pour le financement de l'accessibilité à l'école. Le Conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

PISCINE

TARIFS 2021 PISCINE

M. Le Maire donne la parole à M. Tanguy MANÇOIS afin de présenter les tarifs envisagés pour la saison 2021 :

- 1,50 € l'entrée pour les habitants de Niherne et Villedieu-sur-Indre, avec adhésion annuelle de 8 € à l'association piscine.

- 3 € l'entrée pour les habitants de Niherne et Villedieu-sur-Indre

- 5 € l'entrée pour les extérieurs

Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

M. MANÇOIS informe le Conseil du renouvellement des cours d'aquagym et d'aqua bike, les lundis et mercredis, toujours organisés par le Comité de natation de l'Indre.

AGENTS CONTRACTUELS ET MAITRE NAGEUR

M. le Maire propose de recruter temporairement 6 agents pour la saison. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut équivalent au SMIC en vigueur.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce recrutement.

Il propose également de recruter un maître-nageur sauveteur pour assurer la surveillance de la piscine municipale et donner des cours aux enfants des écoles. Cet agent assurera des fonctions d'éducateur sportif (maître-nageur), titulaire du B.E.E.S.A.N. à temps complet. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 503 majoré 434. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce recrutement.

Le maître-nageur a commandé du matériel destiné à l'apprentissage de la natation pour les enfants. Les scolaires bénéficieront à nouveau des cours collectifs en juin. 15 € les 10 cours. Ils se dérouleront du 29 mai au 26 juin. Le week-end le public pourra accéder au bassin.

L'ouverture en semaine au public débutera à partir du 27 juin jusqu'au 29 août.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 200 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Mutuel afin de gérer au mieux la trésorerie de la commune, dans l'attente du versement des subventions pour les travaux de l'école.

Le montant de réservation de 200 000 €, index EURIBOR 3 mois moyenné 1 mois avec une commission initiale de réservation de 200,00 €, pas de commission de non utilisation.

Le Conseil vote à l'unanimité le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

DECISION MODIFICATIVE (DM)

Le montant des travaux d'accessibilité prévu au BP 2021 est en HT alors qu'il aurait dû être prévu en TTC.

Il convient donc de prendre une DM.

M. le Maire propose la DM suivante :

6718 – Charges exceptionnelles – 13 000,00 €

023 – Virement à la section d'investissement 13 000,00 €

021 – Virement de la section de fonctionnement 13 000,00 €

23131 – Travaux + 13 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette DM.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire rappelle au Conseil que la diffusion du compte-rendu de la réunion doit se faire dans les 8 jours. Concernant le PV il n'y a pas de délais.

- Enquête-publique déviation Villedieu-Niherne :
M. Le Maire rappelle que le rapport de l'enquête publique est consultable en mairie, et ce pour une durée de 1 an. Le Conseil devra émettre un avis dans les 2 mois qui suivent.
- M. Eric VERDIER fait un point sur les travaux de l'école. La livraison des fenêtres est retardée. Une visite du chantier devrait avoir lieu cet été, pour le moment et pour des raisons de sécurité elle n'est pas autorisée. Le 2^{ème} forage aura lieu en juillet dans la cour de la garderie.
- M. VERDIER rappelle que la commune est en zéro phyto depuis 2017 d'où le fauchage raisonné.
- Mme MASSAUD demande des nouvelles de la distribution des cartes de déchetterie. M. le Maire indique qu'elles sont disponibles à l'accueil de la mairie. Une information a été diffusée sur le site de la commune ainsi que sa page Facebook.
- M. MANÇOIS informe le Conseil que l'association « les Sales Cabots » de Villedieu-sur-Indre organisera une marche sur la Commune le dimanche 13 juin. Ces motards au grand cœur viennent en aide aux refuges d'animaux. Pendant la randonnée l'eau sera fournie par la Mairie.
- Mme GAGNERON indique que deux agents de l'école sont en arrêt maladie.
- M. MARINET demande si une observation peut être ajoutée à l'enquête publique concernant la déviation Villedieu-Niherne ? Il pense que l'implantation d'une station-service serait un atout pour la Commune. M. le Maire rappelle que l'enquête est terminée et que ce projet est départemental, nous n'avons donc pas de pouvoir sur ce genre de proposition.
- Mme CHARFI-GERBEAUD demande si le retard des travaux décalera les interventions sur la classe des maternelles et la cantine ? M. VERDIER répond que non.

Fin de séance : 19h20